

Département de la
MOSELLE

COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement de
FORBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 17 MAI 2016 à 19H00

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
14

Présents :

M. MARCHETTO	Mme SCHOWING	M. GERHARD
Mme HOUÉE	M. ROTH	Mme WEYLAND
M. KAMP	Mme BON	M. JAZBINSEK
Mme WOLFF		Mme DAMAND
M. GUYOT	Mme NANTERN	Mme MALINI

Nombre de procurations :
1

Absents excusés : M. SCHAER (procuration donnée à M. KAMP)- M. GERHARD (absent à partir du point n°8)

Secrétaire de séance : Mme WOLFF

1. LISTE PREPARATOIRE A LA COMPOSITION DU JURY CRIMINEL 2017

Conformément à l'extrait de l'arrêté préfectoral n°16/DLP/1/86 du 29 mars 2016, le Maire doit, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel de la cour d'assises du département de la Moselle pour l'année 2017, **procéder publiquement au tirage au sort de 3 noms**, à partir de la liste électorale (23 ans révolus).

La liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises du département de la Moselle pour l'année 2017 pour la Commune de FOLKLING se compose comme suit :

NOM	Prénom	Adresse	Ville
GRAZIANI épouse CHIGHINE	Titiana	12, le Verger	57600 GAUBIVING
COURS	Catia	22, rue du Hérapel	57600 FOLKLING
STABLO	Richard	50, rue de Gaubiving	57600 FOLKLING

Les communes de FOLKLING et BOUSBACH étant regroupées dans cette procédure, cette liste de noms sera ajoutée à celle de BOUSBACH avant communication au greffe de la Cour d'Assises de la Moselle.

2. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2016

Le Conseil Municipal,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

VU, la proposition émise par la Commission « Action Sociale » en date du 7 avril 2016 ;

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail engendré par le fleurissement estival et l'entretien estival des bâtiments scolaires, sportifs et culturels et la nécessité d'assurer la continuité du service public de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer **8 emplois de non-titulaires saisonniers** au grade d'adjoints techniques 2^{ème} classe 1^{er} échelon pour des **contrats de 15 jours de juillet à août 2016 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.**

3. AMENAGEMENT TERRAINS « HIRSCHWIESE » ZONE UB

Le Maire informe le Conseil du projet d'acquisition privé en Section 3 des parcelles 258, 261, 263, 264, 265 et 280 situées en zone UB à Folkling. Ces parcelles nécessitent pour leur viabilisation la mise en place des réseaux divers (électricité, assainissement...).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de Certificat d'Urbanisme opérationnel n° 05722216V0008 déposée par Madame JUTEAU en date du 28/04/2016 ;

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée par les notaires associés de Forbach SCHAUB/DUCANOS en date du 26/04/2016 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- ⊕ De **ne pas préempter les terrains en Section 3 parcelles 258, 261, 263, 264, 265 et 280 situées en zone UB à Folkling ;**
- ⊕ De **ne pas participer financièrement aux frais de viabilisation des terrains en Section 3 parcelles 258, 261, 263, 264, 265 et 280 situées en zone UB à Folkling ;**

Vote : Pour ne pas préempter (12 voix) Abstention (3 voix)

Vote : Pour ne pas participer financièrement (unanimité)

4. CENTRE VILLAGE – CONVENTION MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC)

Le Maire rappelle au Conseil que le projet de réaménagement du centre village de Folkling s'effectuera avec le concours technique de Moselle Agence Technique. Par délibération du 4 avril 2016, l'adhésion préalable à cet organisme a été effectuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de mandater MOSELLE AGENCE TECHNIQUE par le biais d'une convention d'assistance d'ordre technique et administrative et de contrôle de la prestation pour un montant forfaitaire de **2850.00€ HT**.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

5. BAIL PROFESSIONNEL INFIRMIER 7 RUE DE BEHREN A GAUBIVING

Le Maire rappelle au Conseil que l'ancienne école de Gaubiving a été mise en location pour partie au Cabinet de Kinésithérapie SCM BAIL SCHUH pour 6 ans du 1er juin 2011 au 31 mai 2017.

Il est proposé de louer au cabinet infirmier de Mesdames COLLURA et MISSLER une autre partie du bâtiment (Bureau – Archives 1^{er} Etage), un box kiné et une entrée devant être partagés par convention avec la SCM BAIL SCHUH.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- ⊕ D'établir un **bail professionnel au cabinet infirmier de Mesdames COLLURA et MISSLER pour un montant mensuel de 300.00€** d'une durée de **6 ans à compter du 1^{er} juin 2016**;
- ⊕ De revaloriser le loyer annuellement en fonction de l'Indice de coût de la construction trimestre 4.

Vote : Pour (13 voix) Contre (2 voix)

6. MUTUALISATION DES ACHATS - GROUPEMENT DE COMMANDE CA FORBACH PORTE DE FRANCE

Le Maire informe le Conseil que les travaux de mutualisation pilotés par la Communauté d'Agglomération de Forbach ont abouti à la proposition de constitution d'un groupement de commandes intercommunal « à la carte ». Ce type de groupement permet une adhésion en fonction des besoins, sans contraintes.

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France en date du 3 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'**adhérer au groupement de commande « à la carte »** proposé par la Communauté d'Agglomération de Forbach.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

7. SALLE COMMUNALE RUE DE TENDELING - REPRISE EN GESTION COMMUNALE

Le Maire informe le Conseil de la dissolution le 25 avril 2016 de l'Association des Loisirs de Gaubiving. Cette dernière avait en gestion la salle communale rue de Tenteling, en assurait l'entretien ménager, l'acquisition de matériel et gérait la location du site aux tiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De reprendre en gestion communale la salle rue de Tenteling à Gaubiving à compter du 26 avril 2016 ;
- ⊕ D'accepter le don à titre gratuit du matériel (vaisselle, électroménager, mobilier...) acquis par l'Association des Loisirs de Gaubiving et permettant d'en poursuivre la location ;
- ⊕ De maintenir les conditions tarifaires et réglementaires de location pour les contrats signés avant le 31 mai 2016 (phase transitoire).

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

8. TARIFICATION SALLE DES FÊTES (RUE DU 6 DECEMBRE 1944)

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE de l'application des tarifs ci-dessous de location de la salle des fêtes pour les **contrats de location signés à compter du 1^{er} juin 2016.**

SALLE DES FETES DE FOLKLING TARIFICATION VAISSELLE COMPRISE			
Période	Catégorie	Tarif	Caution
Week-End Vend-Lun	Résident	400€	600€
	Extérieur / Association extérieure	750€	600€
	Association de la Commune	Gratuit 2 locations/an	-
Journée semaine	Résident / Extérieur / Association extérieure	300€	600€
	Association de la Commune	Gratuit 2 locations/an	-

SALLE DES FETES DE FOLKLING PENALITES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS		
Objet	Constat	Montant
Nettoyage	Non assuré ou insatisfaisant	150€
Matériel	Dégradation	Assurance
Tri	Non respect	120€
Limiteur de son	Débranchement	150€
Réservation	Annulation dans les <u>5 mois qui précèdent</u>	Encaissement totalité
Règlement	Non respect des autres consignes inscrites au règlement (*)	250€

(*) Montant cumulable aux autres pénalités en vigueur.

Vote : Pour (13 voix) Contre (1 voix)

9. TARIFICATION SALLE ANNEXE A LA SALLE DES FÊTES (RUE DU 6 DECEMBRE 1944)

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE de l'application des tarifs ci-dessous de location de la salle annexe à la salle des fêtes pour les **contrats de location signés à compter du 1^{er} juin 2016.**

SALLE ANNEXE A LA SALLE DES FETES DE FOLKLING TARIFICATION VAISSELLE NON COMPRISE			
Période	Catégorie	Tarif	Caution
Week-End Vend-Lun	Résident	100€	200€
	Association de la Commune	Gratuit	-
Journée semaine	Résident	50€	200€
	Réunion de famille funérailles d'un habitant de la Commune	Gratuit	-
	Association de la Commune	Gratuit	-

SALLE ANNEXE A LA SALLE DES FETES DE FOLKLING PENALITES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS		
Objet	Constat	Montant
Nettoyage	Non assuré ou insatisfaisant	70€
Matériel	Dégradation	Assurance
Tri	Non respect	50€
Réservation	Annulation dans le <u>mois qui précède</u>	Encaissement totalité
Règlement	Non respect des autres consignes inscrites au règlement (*)	60€

(*) Montant cumulable aux autres pénalités en vigueur.

Vote : Pour (13 voix) Contre (1 voix)

10. TARIFICATION SALLE DES FETES DE GAUBIVING (RUE DE TENDELING)

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE de l'application des tarifs ci-dessous de location de la salle des fêtes de Gaubiving pour les contrats de location signés à compter du 1^{er} juin 2016.

SALLE DES FETES DE GAUBIVING TARIFICATION VAISSELLE COMPRISE			
Période	Catégorie	Tarif	Caution
Week-End Vend-Lun	Résident / Extérieur / Association extérieure	180€	200€
	Association de la Commune	Gratuit	-
Journée semaine	Résident / Extérieur / Association extérieure	50€	200€
	Réunion de famille funérailles d'un habitant de la Commune	Gratuit	-
	Association de la Commune	Gratuit	-

SALLE ANNEXE A LA SALLE DES FETES DE FOLKLING PENALITES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS		
Objet	Constat	Montant
Nettoyage	Non assuré ou insatisfaisant	70€
Matériel	Dégradation	Assurance
Tri	Non respect	50€
Réservation	Annulation dans le <u>mois qui précède</u>	Encaissement totalité
Règlement	Non respect des autres consignes inscrites au règlement (*)	60€

(*) Montant cumulable aux autres pénalités en vigueur.

Vote : Pour (13 voix) Contre (1 voix)

11. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par des tiers auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Nature	Objet	Montant attribué
Séniors Rencontre Détente Loisirs de Folkling-Gaubiving	Association	Subvention de fonctionnement 2016	<u>300€</u>
Anciens Combattants Folkling-Gaubiving	Association	Subvention de fonctionnement 2016	<u>300€</u>

12. DIVERS :

Points d'information et/ou non soumis au vote :

- M. GERHARD transmet toutes les informations en cours sur le processus de renaturation du ruisseau « Morsbach » ;
- M. le Maire informe de la décision de la Direction du Crédit Mutuel de fermer courant août 2016 l'agence de Folkling ;
- M. le Maire propose de maintenir le contrat actuel de maintenance de la toiture des écoles cette année mais de ne pas la reconduire en 2017 ;
- L'enquête publique de l'AFUA sera menée par le commissaire enquêteur dès juin 2016 ;
- L'association « les enfants du charbon » propose une représentation le 19 août aux élus à tarif préférentiel.

Le Maire
Alain MARCHETTO